



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

La tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du code général des collectivités territoriales).

Sommaire

A. L'environnement général

- 1) Le contexte international
- 2) Le contexte national
 - a. Le produit intérieur brut
 - b. La consommation des ménages
 - c. L'investissement
 - d. Conclusion
- 3) La loi de finances

B. Les tendances des finances communales

- 1) L'évolution de l'épargne de gestion
- 2) L'évolution de la capacité d'autofinancement nette
- 3) L'évolution de l'encours de la dette
- 4) La fiscalité
- 5) La Métropole

C. Les perspectives budgétaires

- 1) Le contexte budgétaire de la commune
- 2) Les orientations budgétaires

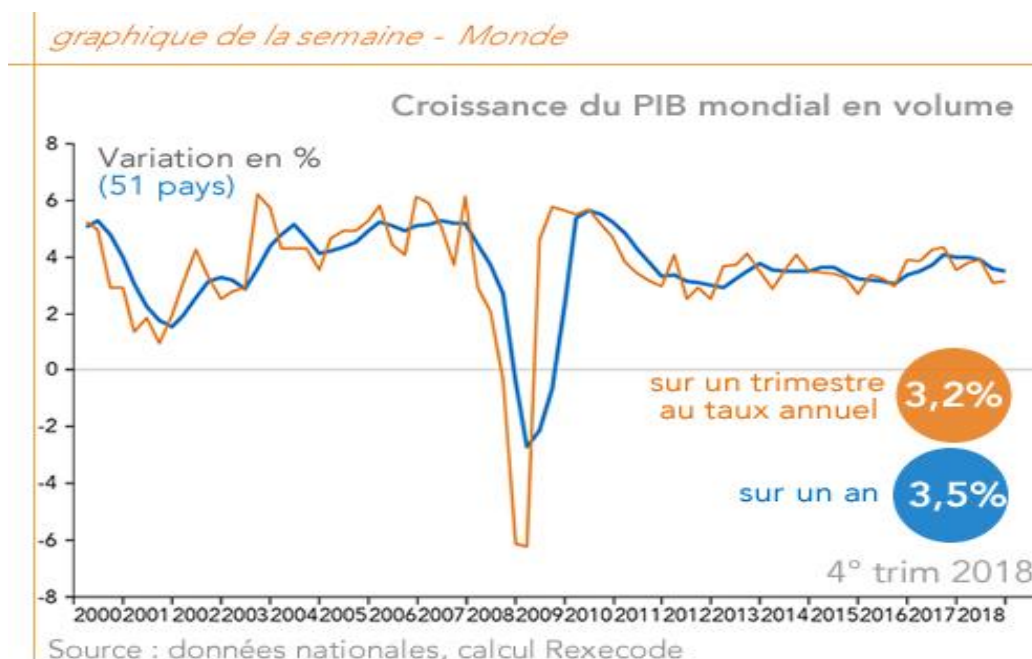
D. Conclusion

A. L'environnement général

1) Le contexte international

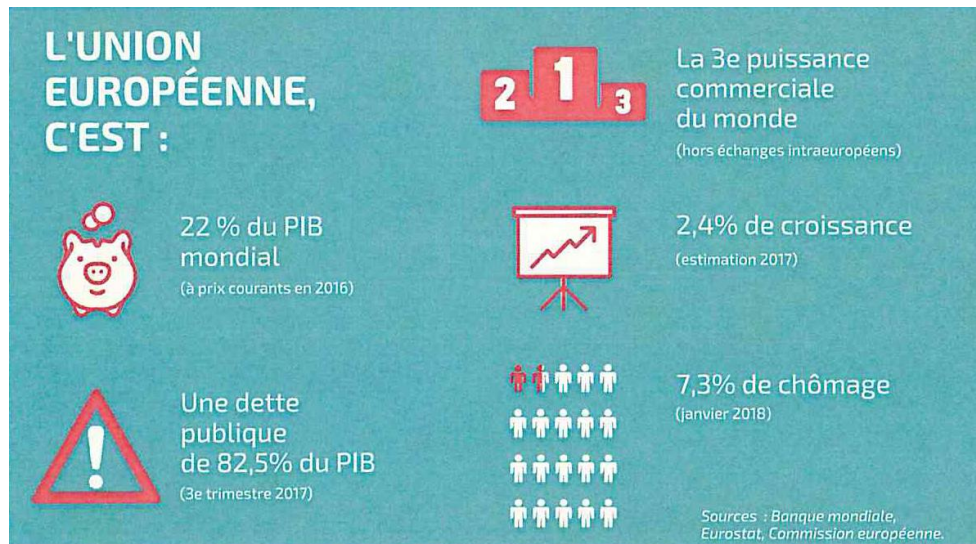
En ce début d'année 2019, le scénario global sur la croissance mondiale reste très incertain.

La croissance mondiale devrait s'établir à 3,7 % en 2019, soit 0,2 point de pourcentage de moins que prévu. Aux États-Unis, l'expansion reste vigoureuse, car la relance budgétaire continue de s'amplifier, mais la prévision pour 2019 a été révisée à la baisse en raison des mesures commerciales agressives prises sur les importations américaines en provenance de la Chine. Les projections de croissance ont été révisées à la baisse pour la zone euro et le Royaume-Uni, l'activité ayant été moins dynamique que prévu au début de 2018. Parmi les pays émergents et les pays en développement, les perspectives de croissance de bon nombre de pays exportateurs d'énergie ont été rehaussées par la montée des prix du pétrole, mais la croissance a été révisée à la baisse pour l'Argentine, le Brésil, l'Iran et la Turquie, entre autres, en raison de facteurs propres à ces pays, du durcissement des conditions financières, de tensions géopolitiques et de la hausse des factures d'importations de pétrole. La Chine et un certain nombre de pays asiatiques devraient aussi enregistrer une croissance un peu plus faible en 2019 à la suite des mesures commerciales qui ont été annoncées récemment notamment par les États-Unis.



2) Le contexte européen

Après une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance trimestriel stable, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018. Suite à deux premiers trimestres de ralentissement la croissance a davantage chuté au T3. Parmi les quatre grands pays de la zone euro, l'Espagne demeure en tête. Elle a été rejointe au T3 par la France. En revanche, la croissance a calé en Italie tandis qu'elle a connu un ralentissement en Allemagne.



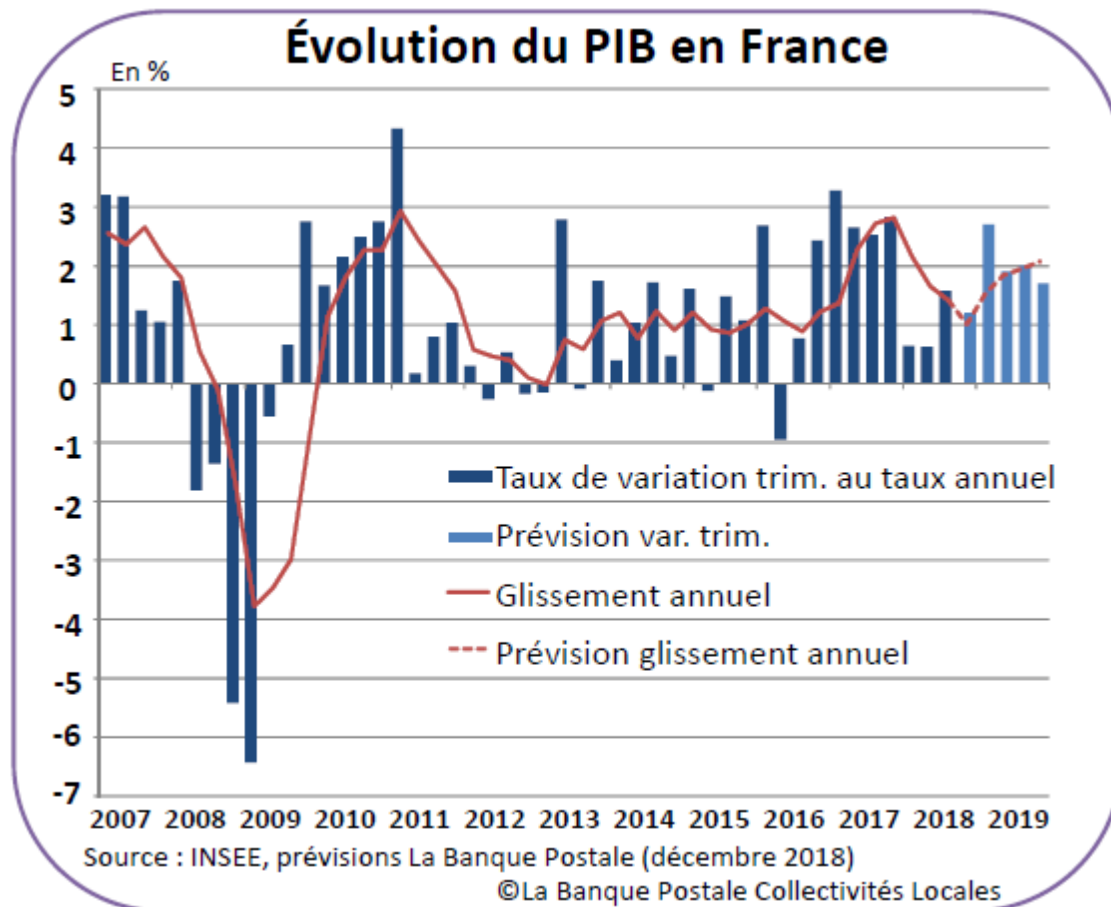
→ L'environnement international se révèle moins porteur notamment en raison de la remontée des prix du pétrole, des tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, des difficultés des pays émergents. Cela est également le cas au sein même de l'Europe en raison des incertitudes liées au Brexit et du rejet du budget italien en octobre dernier.

3) Le contexte national

a. Le produit intérieur brut

Après un rythme de croissance particulièrement dynamique en 2017, la croissance française a fortement ralenti au premier semestre 2018. Le troisième trimestre a cependant été marqué par un léger rebond, laissant présager 1,6% de croissance en moyenne en 2018, soit un niveau encore supérieur à la croissance potentielle. Dans un contexte international et national tendu, la croissance devrait ralentir encore au T4. Toutefois l'affaiblissement attendu de la consommation privée, après la période de promotions des véhicules neufs cet été, aurait pu être en partie contenu grâce aux mesures fiscales favorables aux ménages, entrant

progressivement en application à compter d'octobre, les conséquences économiques du mouvement des d'année.



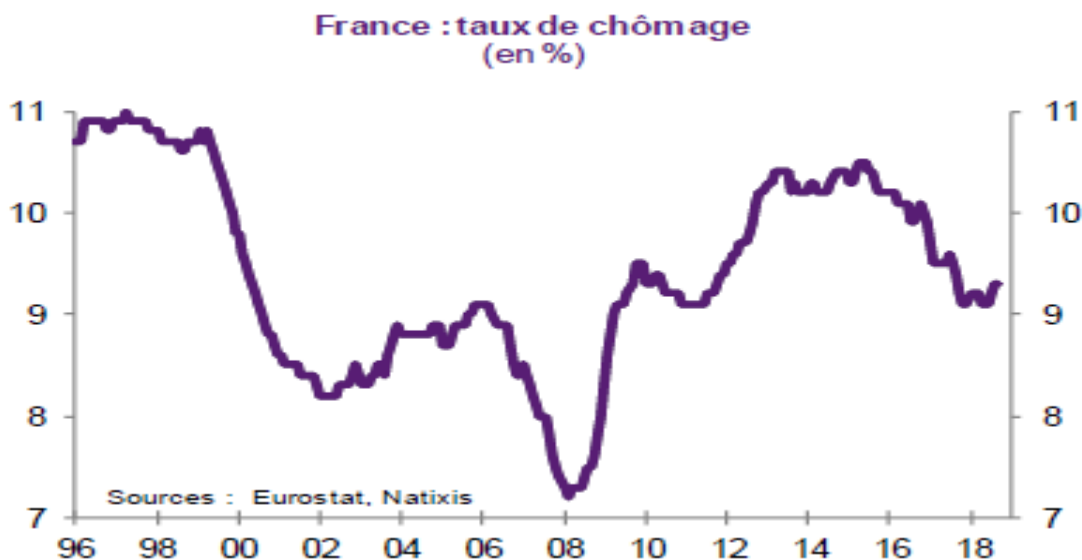
b. La consommation des ménages

La consommation des ménages ralentit en 2018

Les chiffres de la consommation sont une donnée importante pour la croissance française, traditionnellement stimulée par les achats des ménages. La consommation des ménages ralentit nettement au quatrième trimestre 2018 : la consommation en biens se replie à nouveau (-0,7 % après +0,3 %) alors que celle en services reste dynamique (+0,5 % après +0,4 %). En particulier, le net repli des dépenses en biens fabriqués est lié à la baisse des achats d'automobiles qui fait suite à la forte hausse du troisième trimestre. Les dépenses en énergie reculent de nouveau en raison d'une consommation de carburants peu dynamique et de températures supérieures aux normales saisonnières. Dans les services, la consommation accélère très légèrement. En moyenne sur l'année, la consommation des ménages décélère légèrement en 2018, notamment dans les biens.

Le chômage : une tendance à la baisse qui s'infléchit en 2018

La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu, car elle conditionne la prudence des ménages notamment en matière d'épargne. Selon Eurostat, après avoir atteint un pic mi-2015 à 10,6%, le taux de chômage a progressivement diminué pour rejoindre fin 2017 9,1%, son niveau structurel selon les estimations de la Commission européenne. Cette baisse a été soutenue par des réformes structurelles favorables à la création d'emplois (crédit d'impôt, C.I.C.E, pacte de responsabilité et de solidarité). Depuis 2018 la tendance à la baisse semble s'être enrayée, pénalisée par le ralentissement de la croissance et la réduction des emplois aidés. Au T3 le chômage est reparti à la hausse et s'élève à 9,3% depuis août



En France une inflation supérieure à la zone euro

Boostée par la remontée des prix du pétrole et le relèvement des taxes sur le tabac et l'énergie (notamment sur le gaz et l'électricité), l'inflation a continué à croître renouant avec des niveaux relativement élevés, atteignant un pic à 2,3% en juillet. Après 1% en moyenne en 2017, elle devrait ainsi atteindre 1,9% en 2018. Ainsi l'inflation IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) en France est depuis janvier 2018 supérieure à la moyenne de la zone euro. Cette tendance devrait se poursuivre en 2019.

Le pouvoir d'achat ralentit du fait du regain d'inflation

La remontée de l'inflation pèse naturellement sur le pouvoir d'achat des ménages, qui a reculé de 0,5% au T1. Au T2, l'impact de l'inflation a été amorti par la politique fiscale. Les importantes baisses d'impôts sur le

revenu et le patrimoine (remplacement de l'impôt fortune par l'impôt sur la fortune immobilière) ont progressé du revenu disponible brut de sorte que le pouvoir d'achat des ménages a rebondi mais a surtout profité à l'épargne au détriment de la consommation. Cela a tout de même légèrement contribué au rebond de la consommation au T3, rebond qui est toutefois principalement dû à l'explosion des ventes de voitures neuves boostée par les promotions consenties en août pour écouler les stocks avant l'entrée en vigueur de normes plus strictes de mesure des émissions polluantes.

c. L'investissement

L'investissement des entreprises resterait dynamique en 2019

Quoiqu'en ralentissement, l'investissement des entreprises resterait dynamique en 2019 (+3.0% en 2019 après +4.6% en 2018). En effet, bien que la demande adressée aux entreprises croisse au même rythme qu'en 2018, l'investissement de ces dernières décélérerait en raison de la remontée des taux d'intérêt.

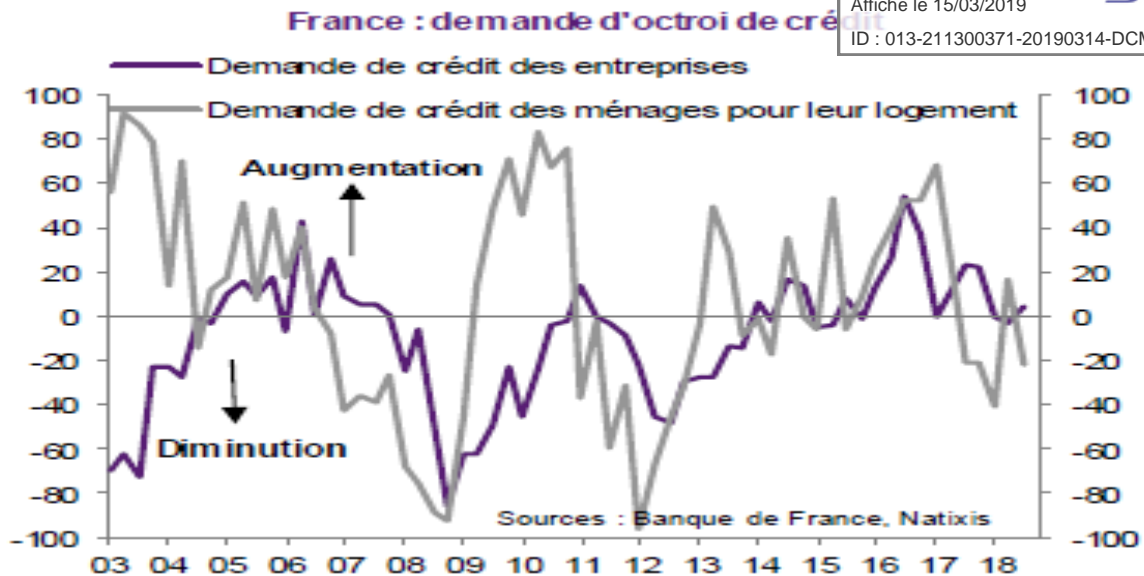
Un bémol : les investissements portant sur de nouvelles implantations sont en baisse : les difficultés de recrutement sont de plus en plus perçues comme un frein à l'activité.

L'investissement des ménages se maintient en 2018 mais pourrait chuter en 2019

Les conditions d'octroi de crédit demeurent accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages. Ces derniers bénéficient de taux d'intérêt des crédits au logement qui sont repartis à la baisse, atteignant 1,53% en octobre, à peine plus élevés que le minimum de 1,5% observé en décembre 2016.

Bénéficiant toujours de conditions de financement favorables (faiblesse des taux d'intérêt, réduction d'impôt du régime Pinel, prêts à taux zéro), la demande de crédit des ménages pour l'habitat a malgré tout décéléré en 2018 du fait de la hausse des prix dans l'immobilier. Toutefois au T3, l'ensemble des crédits à la consommation des ménages est reparti à la hausse, en lien avec les importants achats de voitures neuves.

En 2019 la tendance à la baisse des demandes de crédit des ménages pour l'habitat devrait se confirmer du fait du maintien de l'inflation et en l'absence de correction par une forte demande de crédit à la consommation, l'investissement des ménages devrait chuter.



d. Conclusion

En zone euro, la hausse des prix de l'énergie qui a freiné la croissance en 2018 ne se reproduirait pas en 2019, tandis que la dépréciation de l'euro courant 2018 offre un peu de répit à la compétitivité. Toutefois les faibles gains de productivité réduisent le potentiel de rebond de la zone euro. Les risques politiques (Italie) et l'incertitude autour du Brexit restent prégnants. En outre les luttes économiques intestines affaiblissent l'union européenne.

L'économie mondiale reviendra sur un rythme de croissance amorti, proche des potentiels dans la plupart des économies.

3) La loi de finances pour 2019

Les mesures intéressant les collectivités territoriales s'articulent autour de quatre grands axes :

Le Maintien des dotations

Après quatre années de baisse, les concours financiers de l'État aux collectivités se maintiennent. La dotation globale de fonctionnement (DGF), la plus importante contribution de l'État, se stabilise à 30,98 milliards d'euros (+0,4%). Les dotations de soutien à l'investissement local sont pérennisées à hauteur de 1,8 milliard d'euros. La réserve parlementaire, supprimée à compter de 2018, est réinjectée dans ces dernières.

L'ensemble de ces crédits doit accompagner la transformation des territoires (poursuite des actions en faveur de la ruralité, appui aux métropoles, soutien aux transitions énergétiques et numériques, etc.).

La contractualisation sur la baisse des dépenses de fonctionnement

Conformément aux orientations présentées lors du lancement de la Conférence nationale des territoires du 17 juillet 2017, le maintien des dotations de l'État s'accompagne d'un engagement des collectivités locales à réduire progressivement leurs dépenses de fonctionnement (moins 13 milliards d'euros attendus d'ici 2022). Ce ralentissement doit permettre un autofinancement et un désendettement accrus des collectivités. L'effort demandé reposera prioritairement sur les 319 plus grandes collectivités, lesquelles concentrent les deux tiers des dépenses de fonctionnement totales des collectivités.

La réforme de la taxe d'habitation

La loi de finances prévoit un nouveau dégrèvement de la taxe d'habitation en faveur des ménages, qui permettra à 80% d'entre eux d'en être dispensés d'ici 2020. L'impact sur les budgets locaux sera neutralisé, le recours au dégrèvement préservant le versement de la taxe aux collectivités. Mais l'évolution indexée à l'inflation de cette ressource n'est pas prise en compte par la compensation.

Le transfert d'une part de la TVA aux régions

La dotation globale de fonctionnement dont bénéficiaient les régions est remplacée à compter de 2018 par une fraction du produit national de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Cette nouvelle recette correspond pour chaque région au montant de la DGF perçue en 2017, augmenté de la dynamique annuelle de la TVA.

B. Les tendances des finances communales

1) L'évolution de l'épargne de gestion

Après une légère progression en 2017 l'épargne de gestion se stabilise grâce à la stabilisation des pertes de recettes de la DGF et d'une baisse des dépenses des collectivités.

Toutefois l'indice des prix des dépenses communales, qui reflète le prix «du panier du Maire », permet d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de niveau de dépenses

Les conclusions des analyses démontrent, depuis plusieurs années, que les

acteurs publics subissent une inflation plus vive que les ménages en raison des spécificités de la dépense communale

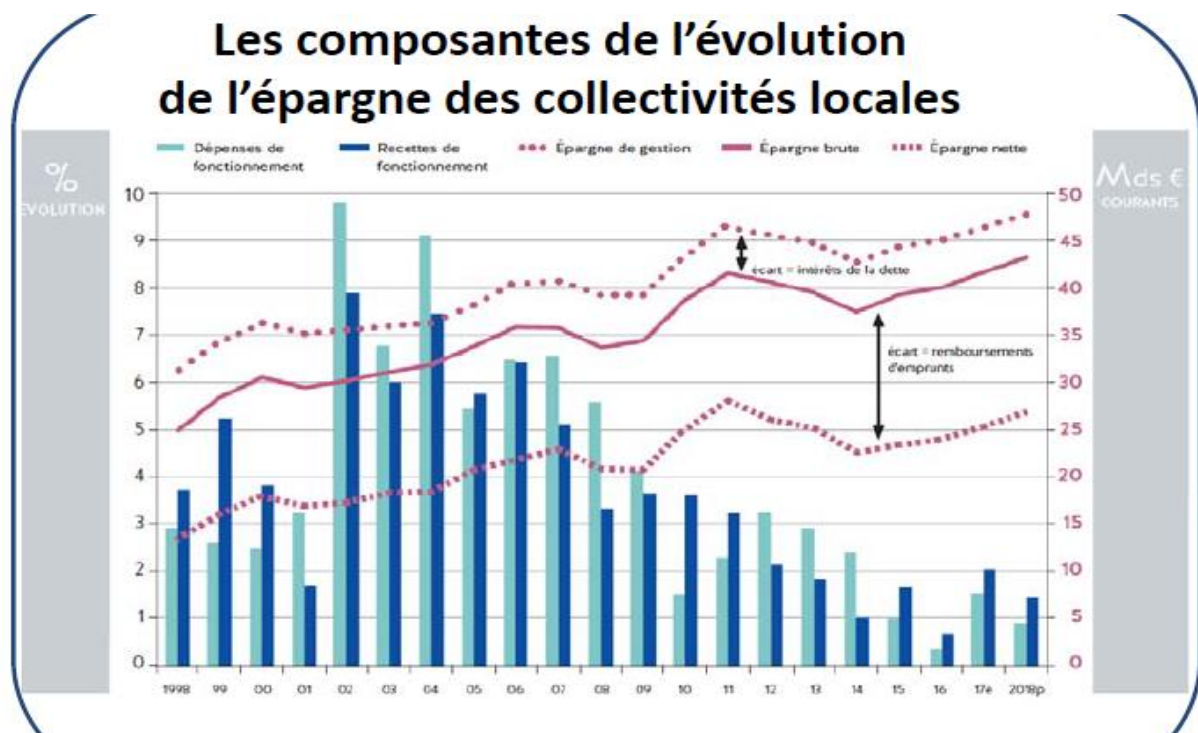
celle supportée par SLOW

La baisse des dépenses n'est pas sans conséquence sur le service public

2) L'évolution de la capacité d'autofinancement nette

L'épargne connaît une légère amélioration sans reprendre son niveau d'avant les premières baisses de dotations. Cette amélioration est moins marquée pour les communes que pour les autres niveaux de collectivités territoriales.

L'investissement accuse également une légère reprise tout en restant à un niveau historiquement bas.



3) L'évolution de l'encours de la dette

Envoyé en préfecture le 15/03/2019

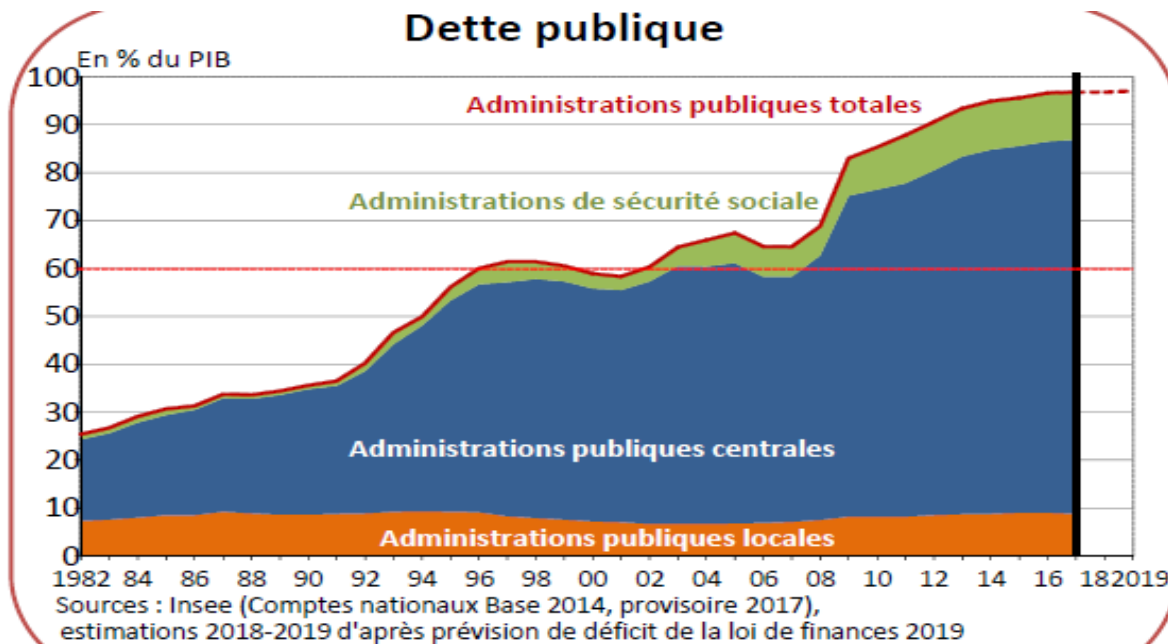
Reçu en préfecture le 15/03/2019

Affiché le 15/03/2019

SLO

ID : 013-211300371-20190314-DCM_2019_2_1-DE

L'encours de la dette se maintient à la baisse, ce qui empêche le rebond attendu des investissements publics.



4) La fiscalité

L'augmentation de la fiscalité est contenue. Toutefois les recettes fiscales se contractent.

Par ailleurs compte-tenu de l'augmentation du coût de l'immobilier, les droits de mutation pourraient également observer une baisse en 2019.

5) La métropole

Au 1^{er} janvier 2018, la commune a transféré les compétences suivantes :

- Le Plan Local d'Urbanisme
- Le réseau pluvial
- Les bassins de rétention des eaux pluviales
- Les bornes à incendie
- Les aires de stationnement : Parking Gambetta – Parking Pasteur et le Parking situé devant le parc du Moulin.
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Ces premiers transferts se traduisent budgétairement par une baisse de l'attribution de compensation de 238 089,01 €.

B. Les perspectives budgétaires

1) Le contexte budgétaire de la commune

Un résultat 2018 en demi-teinte

Les économies de gestion réalisées depuis 2008 et accentuées dès 2011 afin d'anticiper les prélèvements de l'Etat, l'intégration dans l'attribution de compensation en 2017 de la Dotation de solidarité communautaire (489 500 €), permettent d'atténuer les effets des baisses successives de la DGF, des prélèvements pour non réalisation de logements sociaux ainsi que la baisse de l'attribution de compensation communautaire.

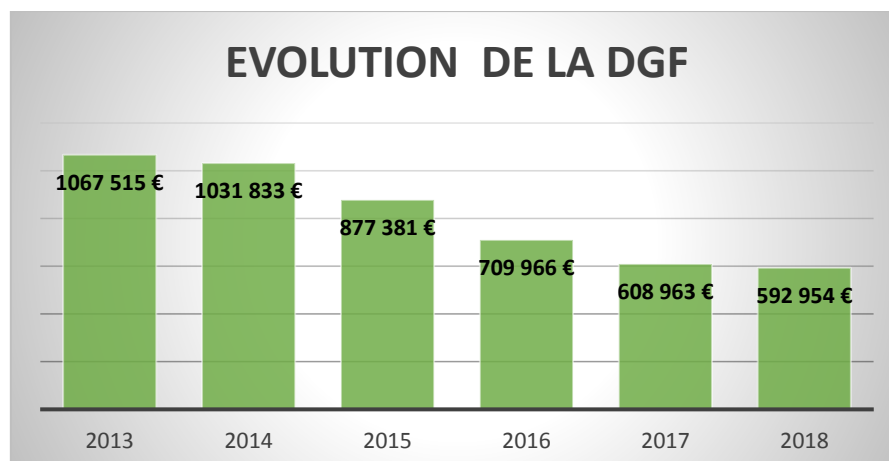
Un contentieux pénalisant le résultat

Les titres de recette émis par la commune pour le recouvrement de la taxe sur les déchets comptabilisé sur les exercices 2017 et 2018, n'ont pas été payés par SMA qui les conteste devant les tribunaux. Ainsi nous avons dû prévoir une provision pour risque en attendant le jugement.

Par ailleurs cette année une dépense exceptionnelle de 200 000 € pour le désamiantage et la déconstruction de l'école St Exupéry pénalise également notre section de fonctionnement

Des charges en hausse et des recettes toujours en baisse

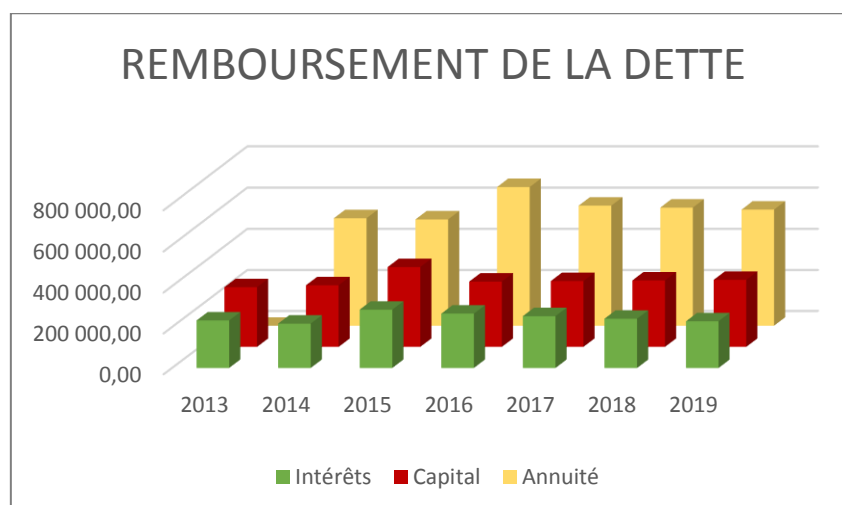
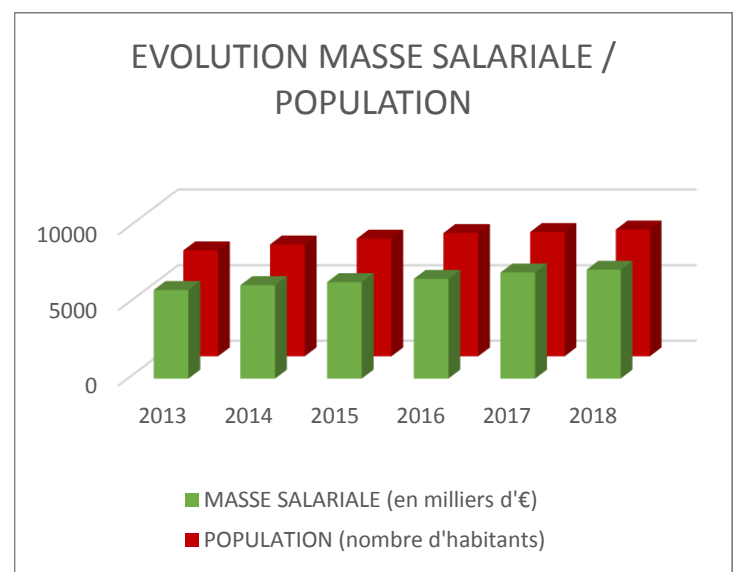
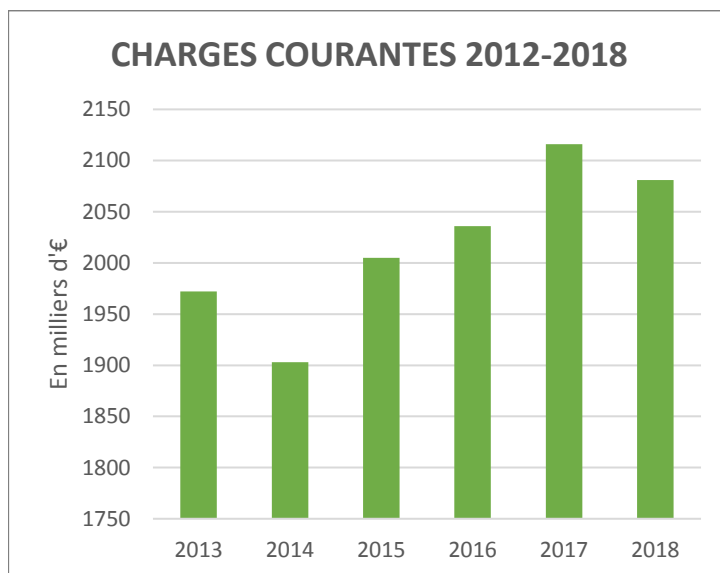
Dans un contexte de hausse des dépenses, liée à la remontée de l'inflation, aux nouvelles contraintes législatives (RGPD, prélèvement à la source...) et à l'augmentation constante de notre population, la baisse des recettes se poursuit : baisse de l'attribution de compensation versée par la Métropole, baisse de la DGF.



Une nécessaire diminution de nos dépenses de fonctionnement

Les économies de gestion réalisées depuis 2008 ont permis d'atténuer l'impact des baisses consécutives des dotations ainsi que des charges supplémentaires imposées par l'état, tout en maintenant un service public de qualité.

Aujourd'hui, dans ce contexte de recettes particulièrement dégradé et d'économie de gestion déjà réalisées, les conséquences financières de notre entrée dans la Métropole nécessitent une diminution drastique de nos dépenses qui ne sera pas sans conséquence sur la qualité du service que nous rendons à la population.

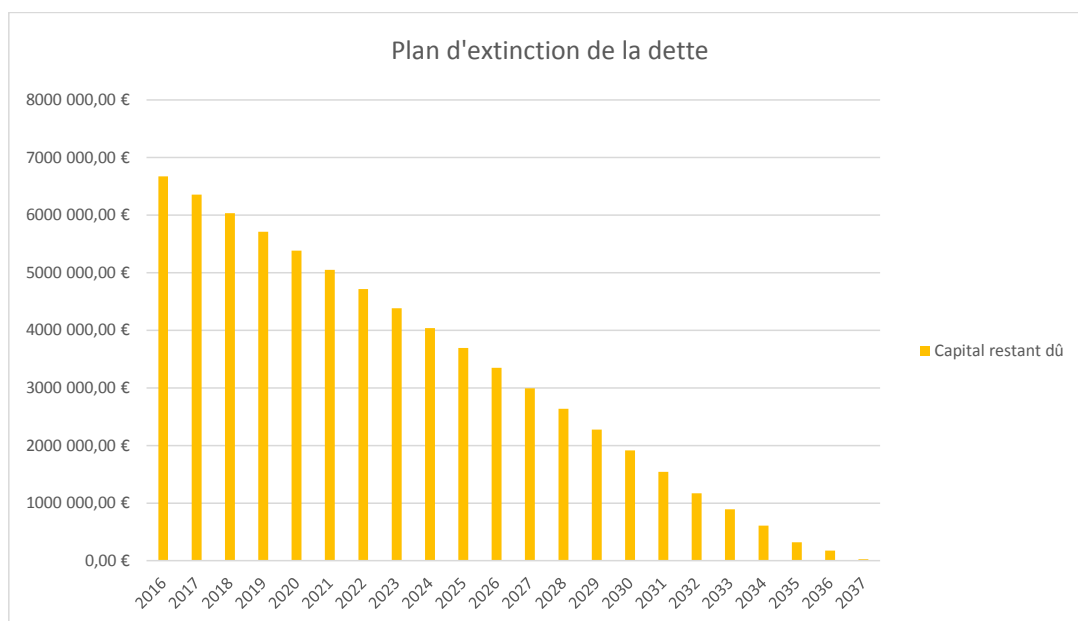


STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

N° Contrat	Organisme prêteur	Date de signature	Date du premier rembt	Montant emprunté à l'origine	Type de taux d'intérêt	Taux initial	Périodicité des remboursements	Capital restant dû au 01/01/2019	Annuités de l'exercice	
									Capital	Intérêt
MIN225510EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	05/11/2004	01/06/2007	2 300 000,00	FIXE	5.07	A	1 681 096,08	327 518,78	85 231,57
C1GPLL015PR	CREDIT AGRICOLE	17/08/2007	17/08/2008	400 000,00	FIXE	4.75	A	311 884,96	65 792,59	14 814,54
MON262405EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	02/09/2008	01/03/2010	2 227 652,83	FIXE	4.86	A	1 316 340,28	10 469,24	63 974,14
MON501075EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	07/10/2014	01/02/2015	3 000 000,00	FIXE	2.73	T	2 400 000,00	101 256,95	63 984,38
Total général				7 927 652,83				5 709 321,32	327 518,78	228 004,63

Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

Périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.



2) Les orientations budgétaires 2019

En ce qui concerne les charges de fonctionnement

L'évolution de la masse salariale sera contenue malgré les nouvelles augmentations de charges : ouverture d'une classe (augmentation des effectifs scolaires en restauration et en périscolaire nécessitant l'adaptation du nombre de personnel encadrant, RGPD : recrutement mutualisé d'un DPO).

Pour le chapitre 011 – charges à caractère général – il sera contenu par la suppression de certaines actions.

La taxe sur les déchets sera provisionnée en dépenses jusqu'à l'issue du contentieux.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement

L'attribution de compensation sera diminuée du prélèvement pour transfert de compétences à la métropole pour un montant de 238 089,01€. Pour 2019, l'exonération partielle de taxe d'habitation devrait être compensée par l'état.

Il est à noter que l'évolution des bases fiscales est indexée au taux d'inflation des ménages inférieur à celui des collectivités.

La taxe sur les droits de mutation devrait diminuer du fait de la diminution des acquisitions immobilières.

En ce qui concerne les charges de la section d'investissement

La plus grande partie des projets concerne, la réhabilitation de l'école Paul Doumer, le réaménagement de la cuisine centrale et la réfection des voiries secteur sud.

En ce qui concerne les recettes de la section d'investissement

L'état et le conseil départemental subventionnent les projets de réhabilitation de l'école Paul Doumer et de réaménagement de la cuisine centrale. Le conseil départemental subventionne également la réfection des voies secteur sud.

La vente de l'ancienne école St Exupéry devrait être conclue cette année. Le versement du FCTVA sera moins important que les années précédentes, mais participera au financement des investissements.

La taxe d'aménagement est désormais perçue par la Métropole.

ETAT DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

		Pour mémoire - Cumul des réalisations									Exercice 2019				
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total des réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Prévisionnel 2019	TOTAL 2018	Reste à prévoir	TOTAL GENERAL
GROUPE SCOLAIRE LA POMME DE PIN	DEPENSES	14 005	722 624	618 798	4 384 594	6 600 865	1 367 940	94 770	14 251	13 817 848	31 201		31 201		13 849 050
	RECETTES			366 695	4 886 877	2 171 140	4 252 457	90 308	14 780	11 782 257	10 767		10 767		11 793 024
GYMNASE LA GUEIRARDE	DEPENSES			9 320	209 361	294 854	4 011 085	1 765 779	60 335	6 350 734	25 422		25 422		6 376 156
	RECETTES					221 871	1 493 321	1 996 147	246 551	3 957 890			0		3 957 890
REAMENAGEMENT CD10	DEPENSES					206 978		1 329 848	880 673	2 417 498	14 208		14 208		2 431 706
	RECETTES					1 007 500	20 448		170 047	1 197 995	576 453		576 453		1 774 448
REHABILITATION DE LA VOIRIE SECTEUR SUD	DEPENSES									0	519 508		519 508		519 508
	RECETTES									0	216 462		216 462		216 462
AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE PAUL DOUMER	DEPENSES						4 800	136 467	343 877	485 144	619 367	5 550 000	6 169 367	2 769 777	9 424 288
	RECETTES							20 658		20 658	392 499	2 745 602	3 138 101	1 181 185	4 339 944
CUISINE CENTRALE	DEPENSES								52 261	52 261	65 565	630 919	696 484		748 745
	RECETTES									0	98 744	311 977	410 721		410 721

D. Conclusion

L'effet ciseau provoqué par la baisse des dotations, l'augmentation des charges obligatoires, notre entrée en Métropole et la remontée de l'inflation, dans un contexte de constante hausse des besoins, liée à l'évolution des normes et à l'arrivée continue de population nouvelle nous conduit à une nécessaire diminution de nos actions publiques.

Pour autant en 2019 les taux communaux de fiscalité resteront inchangés.